



## Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : [mairie@lachelle.fr](mailto:mairie@lachelle.fr)

### ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

*2 rue de la Paix - LACHELLE*

**N°60337-2025-053**

#### Le Maire de la commune de LACHELLE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

**Vu** le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

**Vu** la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 15/07/2025, présentée par Monsieur Sébastien MAHFI – dans le cadre de travaux prévus à son domicile sis 2 rue de la Paix, 60190 LACHELLE ;

**Considérant** la nécessité d'autoriser une occupation temporaire de la voirie pour le dépôt d'une benne à déchets dans le cadre de travaux réalisés à cette adresse,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers de la voie publique ;

#### ARRETE

**Article 1** – L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est accordée à l'entreprise Alpha Métal Services, dont le siège est situé à Pimprez, pour la période allant du **17 juillet 2025 au 22 juillet 2025**. Cette occupation concerne la portion de voie publique située devant le domicile de Monsieur Sébastien MAHFI, au 2 rue de la Paix – 60190 LACHELLE, et a pour objet le dépôt d'une benne destinée à l'évacuation de gravats et déchets liés aux travaux réalisés par Monsieur Sébastien MAHFI.

**Article 2** – Le bénéficiaire de la présente autorisation devra veiller à la mise en place d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, assurant la sécurité des usagers de la voirie.

**Article 3** – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur Sébastien MAHFI et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 10 juin 2025

Le Maire,

Xavier LOUVET

